

	CONSEIL MUNICIPAL DU 28 JANVIER 2025	
	DÉLIBÉRATION MUNICIPALE n° DEL 2025-01	
	Nature de l'acte : 6.4 - Autres actes réglementaires	Conseillers municipaux En exercice : 10 Présents : 08 Votants : 08

Le 28/01/2025 à 19h45, les membres du conseil municipal de la commune de Belleydoux convoqués conformément aux articles L. 2121-10 à L. 2121-12 du Code général des collectivités territoriales le 21/01/2025, se sont réunis en session ordinaire, dans les locaux de la mairie, 412 route de la Fauconnière, sous la présidence de M. Pascal COURTOIS, Maire.

Présents : CAMPION Yves, COURTOIS Pascal, FISCHER Julie, FOUCHER Sandrine, MAIRE Lucien, MATHIEU Christophe, PANSARD Frédéric, PONCET Sandrine, formant la majorité des membres en exercice, le conseil étant composé de dix membres.

Procuration :

Absents excusés : DROMARD Jean-Marie, MATHIEU-ZAKI Maryline

Secrétaire de séance : MATHIEU Christophe

01 – ELECTION DES REPRESENTANTS DES SAPEURS POMPIERS VOLONTAIRES AU COMITE CONSULTATIF COMMUNAL

Centre de Première Intervention de Belleydoux

Monsieur Le Maire donne lecture au conseil de l'arrêté du 15 juillet 2022 portant organisation des comités consultatifs communaux et intercommunaux des sapeurs-pompiers volontaires.

Le Maire indique que conformément à l'article 4, l'assemblée doit désigner, les représentants de la commune au sein du Comité Consultatif Communal des Sapeurs-Pompiers Volontaires (CCCSPV)

Le CCCSPV est composé d'un nombre égal de représentants de la commune et de représentants élus des sapeurs-pompiers volontaires du service local d'incendie et de secours. Un suppléant est désigné pour chaque représentant, dans les mêmes conditions que son titulaire.

Les représentants des sapeurs-pompiers volontaires doivent comprendre un représentant de chacun des grades des sapeurs-pompiers volontaires composant le corps communal à savoir :

Le chef de corps, membre de droit

Un adjudant titulaire et un suppléant

Un caporal titulaire et un suppléant

Un sapeur 1^{ère} classe titulaire et un suppléant

Le conseil municipal, sur le rapport de Monsieur le Maire, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

DECIDE DE NOMMER :

- Président : Monsieur le Maire
- Chef de Corps, membre de droit : ROUSSILLON Cédric (voix consultative)
- Adjudant : ROUSSILLON Cédric titulaire ; MORICEAU Daniel suppléant
- Caporal : PERRIER-MICHON Romain titulaire ; DURAND Loïc suppléant
- Sapeur 1^{ère} classe : MAIRE Hervé titulaire ; FRELIN Nadège suppléant
- COURTOIS Pascal, représentant de l'administration titulaire ; MAIRE Lucien, représentant de l'administration suppléant
- PANSARD Frédéric, représentant de l'administration titulaire ; FISCHER Julie, représentant de l'administration suppléant
- MATHIEU-ZAKI Maryline, représentant de l'administration titulaire ; DROMARD Jean Marie, représentant de l'administration suppléant

Les signatures suivent au registre

Nomenclature télétransmission :

6.4 - Autres actes réglementaires

Mesures de publicité :

- Télétransmis le 31/01/2025
- Affichée le 31/01/2025
- Certifiée exécutoire le 31/01/2025

Le Maire



Pascal COURTOIS

Le Maire,



Pascal COURTOIS

Acte à classer

DEL2025-01

1	2	3	4
En préparation	En attente retour Préfecture	> AR reçu <	Classé

Identifiant FAST : ASCL_2_2025-01-31T09-30-29.00 (MI258774501)

Identifiant unique de l'acte : 001-210100350-20250128-DEL2025-01-DE ([Voir l'accusé de réception associé](#))

Objet de l'acte :

ELECTION DES REPRESENTANTS DES SAPEURS POMPIERS VOLONTAIRES
AU COMITE CONSULTATIF COMMUNAL

Date de décision : 28/01/2025



Nature de l'acte : Délibération

Matière de l'acte : 6. Libertés publiques et pouvoirs de police
6.4. Autres actes réglementaires

Identifiant unique de l'acte antérieur :

Acte : [DEL 2025-01-Election des
représentants des SPV au comité
consultatif communal.PDF](#)

Multicanal : Non

Classer

Annuler

Préparé

Date 31/01/25 à 09:30

Par [COURTOIS Pascal](#)

Transmis

Date 31/01/25 à 09:30

Par [COURTOIS Pascal](#)

Accusé de réception

Date 31/01/25 à 09:36

